BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 29 avril 2016	***N° 2016-187***

Convocation du 22 avril 2016
Aujourd'hui vendredi 29 avril 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne BREZILLON
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à M. Jacques GUICHOUX
Mme Zeineb LOUNICI à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h30
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h35
M. Patrick BOBET à M. Michel LABARDIN à partir de 13h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h20
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET de 9h45 à 11h25
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h50
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h50
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 10h40
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h25
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h50
Mme Michèle FAORO à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 10h00
Mme Véronique FERREIRA à Mme BOST à partir de 11h30
M. Marick FETOUH à Mme Laurence DESSERTINE à partir 11h45 et à M. Fabien ROBERT à partir de 12h50
Mme Béatrice de FRANÇOIS à Mme Isabelle BOUDINEAU à partir de 12h35
Mme Magali FRONZES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h50
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h35
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL PUECH jusqu'à 10h45 et à M. Pierre HURMIC à partir de 13h10
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h05 et à Mme Chantal CHABBAT à partir de 13h15
M. Alain JUPPE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h50
Mme Andréa KISS à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h35
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h40
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 13h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h50
M. Patrick PUJOL à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
M. Benoit RAUTUREAU à M. Franck RAYNAL à partir de 12h50
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI de 11h00 à 12h00

M. Clément ROSSIGNOL PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h05
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 10h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h05
M. Thierry TRIJOULET à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 11h30
M. Alain TURBY à M. Michel DUCHENE à partir de 12h25
M. Michel VERNEJOUL à M. Gérard DUBOS à partir de 11h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 29 avril 2016**	***Délibération***
	Direction générale Mobilité **Direction du réseau transports urbains**	***N° 2016-187***

Projets Bâtiments Ateliers Tram et Bus - Dépôt provisoire bus Quai de Queyries - Décision de faire - Approbation

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Conseil métropolitain du 12 février 2016, vous avez adopté l'autorisation de programme « Ateliers tram et bus ». Cette autorisation de programme prévoit la restructuration du dépôt de bus de Lescure (Bordeaux).

La réalisation de ces travaux implique préalablement une libération partielle du site de Lescure et donc le déménagement d'une partie de la flotte sur un autre site. C'est l'objet de la présente délibération qui rappelle également un certain nombre d'éléments complémentaires relatifs au dossier des dépôts de bus de la Métropole dans lequel s'inscrit le projet présenté.

Etat de la situation en matière de dépôts et de matériels roulants : rôle majeur des dépôts

La flotte de bus de la Métropole représente un patrimoine très important soit 398 bus.

Le stationnement nocturne, le nettoyage, la petite maintenance et la recharge des bus en carburants sont réalisés sur les dépôts de la Métropole, ces derniers constituant ainsi des sites majeurs et indispensables pour le bon fonctionnement du service public.

Actuellement, les dépôts de la Métropole sont au nombre de deux :

- Centre d'exploitation du Lac, rue Bougainville à Bordeaux : il accueille la plus grande partie de la flotte avec près de 240 bus ;
- Dépôt de Lescure à Bordeaux qui accueille près de 160 bus (sans compter la flotte de mobibus présente sur le site annexe de l'allée des Pins).

A court et moyen terme, la Métropole est confrontée aux deux enjeux suivants :

- la recherche de nouveaux dépôts. En effet, plusieurs facteurs concourent à la nécessité de disposer de nouveaux dépôts :

- la réduction de la capacité des deux dépôts existants avec, d'une part, la diminution du nombre de bus pouvant être stockés sur le centre d'exploitation du Lac à horizon 2018, ceci pour des raisons de sécurité incendie et, d'autre part, la disparition du site de l'allée des Pins (ceci alors même que les sites actuels sont déjà en limite de capacité) ;
- les perspectives de développement du réseau de la Métropole, conformément aux objectifs du Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) et, plus largement, de la stratégie métropolitaine pour les mobilités telle qu'adoptée au Conseil de Bordeaux Métropole de janvier 2016. Ainsi, par exemple, à partir de 2019, les dépôts du réseau bus devront être en mesure d'accueillir les véhicules du Bus à haut niveau de service Bordeaux-St-Aubin-de-Médoc.

Le besoin est a minima d'un troisième dépôt, dont le site devra être trouvé dans les mois qui viennent, et dont la localisation idéale serait dans la partie Sud-Est de l'agglomération, avec la possible nécessité à plus long terme d'un quatrième dépôt.

- La restructuration du site vieillissant de Lescure : voir paragraphe ci-dessous.

<u>Dépôt de bus de Lescure à Bordeaux : un site vieillissant exigeant une mise en sécurité rapide puis des travaux lourds de rénovation</u>

Le dépôt de Lescure bénéficie d'une situation optimale pour l'organisation du service puisque localisé de manière centrale et à proximité de nombreuses lignes. Cet élément est ainsi extrêmement important pour la maîtrise des coûts de fonctionnement du réseau en permettant de limiter les kilomètres réalisés à vide et surtout les temps de travail improductifs des chauffeurs (temps de retour au dépôt après la fin du service par exemple...).

Toutefois, le site, construit à la fin du XIXème siècle, souffre d'un état de dégradation avancé. Jusqu'à ce jour, il n'a jamais fait l'objet de travaux conséquents de rénovation notamment au niveau des charpentes.

Consciente de cet état de fait, la Métropole travaille depuis plusieurs années à un projet de restructuration du site pour lequel des études sont en cours.

Initialement, cette restructuration était prévue en conservant la halle actuelle de Lescure ce qui permettait d'envisager une continuité de l'exploitation sur le site pendant les travaux.

Cependant, en mars 2015, à l'occasion d'études préalables menées en vue de la restructuration du dépôt, un diagnostic alarmant de la structure de la halle de remisage a été établi. Celui-ci a conclu à une importante corrosion de la charpente de la halle ce qui a amené Bordeaux Métropole à demander à Keolis une évacuation en urgence dudit bâtiment sur la période du 26 mars au 2 août 2015. La Métropole a également dû réaliser des travaux de confortement provisoire pour un montant de 837 000 € TTC.

En outre, l'évacuation du site par le délégataire a engendré des surcoûts d'exploitation du fait de la nécessaire réorganisation de l'avitaillement en carburants et du stationnement d'une partie significative de la flotte de bus (60 bus concernés) avec, en particulier, la mise en place de navettes pour les conducteurs et avec une augmentation des distances non commerciales parcourues par les bus. Le délégataire a estimé ces surcoûts à près de 840 000 € sur les 4 mois concernés, estimation en cours d'examen par les services de la Métropole. Ces dépenses imprévues devraient amener notre Établissement à signer avec le délégataire un protocole transactionnel qui fera l'objet d'une prochaine délibération.

Les travaux de confortement réalisés par notre Etablissement ont certes permis de rétablir une exploitation quasi normale du site mais ne sont pas pérennes. Le phénomène de corrosion progresse de jour en jour et atteint petit à petit le cœur des pièces maîtresses de la structure de la halle. De nouveaux problèmes sont repérés au fur et à mesure des investigations.

Ainsi, le 4 mars 2016, notre bureau d'étude chargé du contrôle technique nous signalait que : *« les derniers résultats de l'inspection faite hier ne sont pas très positifs car nous avons encore rencontrés des désordres*

importants sur une poutre nécessitant une confortation urgente (...). Il s'avère que nous découvrons des problèmes au fur et à mesure de nos investigations, ce qui confirme que la situation n'est pas stabilisée... »

C'est pourquoi, le site de Lescure fait l'objet aujourd'hui d'un suivi renforcé et permanent de l'état des structures et reste très vulnérable notamment pendant la période hivernale en cas de forts épisodes de vent, pluie et grêle.

Ainsi, ce nouvel évènement nous conduit désormais à considérer 2 problématiques sur le site de Lescure :

- Celle, à court terme, d'évacuation de la halle pour résoudre les problématiques de sécurité posées par l'état de dégradation avancée de la structure ; sans cette évacuation, chaque délai supplémentaire et en particulier chaque passage d'hiver fait prendre à la Métropole un risque. Ainsi, dans le même avis que celui cité ci-dessus, notre contrôleur nous rappelle que : « *les conditions climatiques de cet hiver ont été excessivement clémentes à la fois pour la neige et pour le vent (...). Par contre, vous n'êtes pas à l'abri de ces événements climatiques sur la période fin 2016 -2017 pouvant entrainer la fermeture du bâtiment et la mise en place de renforcements provisoires pouvant entrainer une immobilisation du bâtiment sur une ou plusieurs semaines en fonction des désordres rencontrés. Il est également possible d'avoir ponctuellement des chutes d'éléments de couvertures et des boulons pouvant entrainer des dégâts matériels voir plus » ;* il est bien évident qu'une telle évacuation en urgence impliquerait à nouveau la nécessité de stationner les bus au sein de la Métropole ainsi que des surcoûts comparables à ceux du printemps 2015, voire, pour certaines lignes, un arrêt d'exploitation pendant des périodes longues ;
- et celle, à moyen terme, de la rénovation plus lourde et plus globale du site.

La solution la plus pertinente à ces 2 problématiques passe par une destruction de la halle - vouloir assurer sa pérennité sur une durée longue semblant désormais impossible - et par la reconstruction d'une nouvelle halle (reconstruction à laquelle nous sommes contraints par les réglementations acoustiques, comme l'a démontrée une étude réalisée en début d'année).

Pour cela, il s'avère qu'un déménagement d'une partie des bus présents sur Lescure est désormais indispensable : les bus ne peuvent plus être stationnés sous la halle pendant la réalisation des travaux qui d'une restructuration, sont devenus des travaux de démolition/reconstruction.

Ce déménagement, qui n'était pas initialement prévu, représente dans tous les cas, quel que soit le site de stationnement provisoire, un surcoût important pour le service mais constitue une condition indispensable afin de remettre en état le site de Lescure.

Ces surcoûts importants sont la conséquence du niveau insuffisant d'investissement et d'entretien du site Lescure depuis plusieurs décennies, malgré l'attention portée au site ces dernières années.

<u>Les différents scénarios étudiés pour le relogement de la flotte de bus présente sous la halle Lescure</u>

Plusieurs scénarios ont été envisagés.

Scenario 1 : Relogement des bus de la halle sur les autres dépôts existants.

Cette option n'est pas envisageable, lesdits sites étant déjà en limite de capacité. Ils ne seraient pas en mesure ni d'accueillir les bus de Lescure, ni ceux du Centre d'exploitation du Lac , et encore moins ceux du BHNS.

Scenario 2 : Utilisation d'un dépôt provisoire sur un autre site de la Métropole

La mise en place de ce dépôt permettrait de nombreuses avancées opérationnelles:

- à court terme, l'évacuation de la halle et donc un passage des hivers 2016/2017 et suivants sans risque;
- à moyen terme,
    1. libération d'espaces permettant d'accueillir le BHNS (comme rappelé ci-dessus, les dépôts dans leur configuration actuelle ne permettent pas l'accueil du BHNS) ;
    2. réalisation des travaux de rénovation globale du site de Lescure avec :
        - mise en place de conditions de réalisation du chantier et d'exploitabilité du site pendant les travaux satisfaisantes ;
        - réduction du niveau de complexité/coactivité du chantier et donc réduction des risques associés ;
        - à l'issue des travaux, livraison d'un dépôt rénové et mis en sécurité permettant d'offrir un environnement de travail de meilleure qualité pour les personnels ;
        - réduction des risques futurs de perturbation du service (et donc des coûts associés) liés à une défaillance éventuelle de la structure.

Après plusieurs pistes, la recherche a très récemment abouti, avec l'accord des élus concernés à la ville et à la Métropole, sur un terrain géré par Bordeaux Métropole Aménagement et situé quai de Queyries, au sein de la ZAC Bastide Niel à Bordeaux.

Ce terrain présente un certain nombre d'atouts : pas d'activité à déloger, surface répondant aux besoins (environ 20 000 m^2 permettant l'accueil de 70 bus), maitrise foncière simple (foncier géré par Bordeaux Métropole Aménagement), bonne situation géographique en matière de voisinage, continuité d'activité avec la proximité immédiate des ateliers du tramway, bonne desserte par les réseaux notamment de gaz, bonne accessibilité.

Sa mise en exploitation nécessite toutefois des travaux préalables et la réalisation d'équipements techniques :
- démolition/ démantèlement : 113 000 €HT ;
- station de lavage : 190 000 €HT (travaux à réaliser par le délégataire) ;
- alimentation et distribution gaz : 850 000 €HT (travaux à réaliser par le délégataire) ;
- aménagement de la plate-forme: 1 896 000 €HT ;
- réalisation des noues et bassins eaux pluviales divers : 416 000 €HT ;
- raccordement aux réseaux : 239 000 €HT ;
- mise en place de modulaires + couverture bus : 314 000 €HT.

Le total des travaux est évalué à 4 018 000 €HT soit un coût d'opération de **4 942 000 €HT** (y compris 23% de frais d'études et aléas). Ce coût doit être mis en regard de la durée d'occupation du site. Une partie de cet investissement pourrait être ultérieurement valorisée auprès de BMA.

Les travaux d'aménagement du site devraient débuter en mai prochain pour une mise en service du site attendue à l'automne 2016 conformément aux objectifs fixés.

Le site sera ensuite occupé pour une durée de 5 ans (qui pourrait être éventuellement prolongée en fonction de l'état d'avancement de la réalisation de la ZAC Bastide-Niel) ce qui permettra en parallèle la réalisation des travaux de rénovation de Lescure.
Les travaux de rénovation de Lescure sont programmés sur la période 2018 – 2021. Ils feront l'objet d'une délibération à intervenir définissant le contenu du programme et autorisant le lancement du concours d'architecture. Cette délibération devra être présentée en Conseil de Bordeaux Métropole avant l'été 2016 afin de profiter de la libération du site et du déménagement d'une partie de la flotte de Lescure, pour réaliser la rénovation globale dudit site.

Outre les coûts d'investissement, le déplacement des bus sur le dépôt provisoire de Bastide Niel engendrera inévitablement des surcoûts d'exploitation. En effet, quel que soit le site de dépôt provisoire, sa localisation ne pouvant pas être aussi centrale que celle de Lescure, les kilomètres à vide et temps improductifs évoqués ci-dessus sont par conséquent obligatoirement majorés.

Le délégataire a évalué ces surcoûts à près de 3 M€ par an (montant cohérent avec les 800 000€ engendrés en 2015 par une évacuation partielle du site Lescure pendant trois mois). Nos récents échanges avec le

délégataire ont permis d'établir qu'il s'agissait d'une première approche qui devrait pouvoir être optimisée, notamment grâce :

- une meilleure organisation des déplacements des conducteurs entre les différents sites (départ du dépôt vers le lieu de début effectif de leur service commercial, retour vers le dépôt depuis la fin de leur service commercial) ;
- l'utilisation des futures voies réservées bus et vélo sur lesquelles la Métropole travaille actuellement sur l'avenue Thiers et le Pont de Pierre.

Nous avons cherché à évaluer la pertinence de la localisation de ce dépôt provisoire sur Bastide Niel par rapport à d'autres éventuelles implantations. Il en ressort que ce site, même s'il n'est probablement pas optimal, est aujourd'hui le plus avantageux que nous ayons trouvé et que d'autres solutions engendreraient un surcoût annuel encore plus important.

Scenario 3: utilisation du site du futur 3ème dépôt

Ce scenario présenterait les mêmes avantages opérationnels pour la rénovation du site Lescure que le scenario 2.

Cependant, il apparait irréaliste au vu des très nombreuses contraintes qu'il entraîne.

Tout d'abord, à ce jour, aucun site n'a été validé pour l'implantation d'un 3ème dépôt ; l'ensemble des sites identifiés ayant fait l'objet de refus par les communes concernées ou ayant déjà été destinés à d'autres usages, avec des enjeux financiers importants à la clé. Le délai minimal pour disposer d'un troisième dépôt opérationnel serait donc la fin 2020.

En second lieu, sans dépôt provisoire pour stationner les bus afin d'évacuer la halle, nous serions obligés d'attendre pour évacuer et démolir la halle l'été 2017, période pendant laquelle la flotte nécessaire sur le réseau est moindre, du fait des horaires d'été, et où nous pourrions stationner les bus non utilisées sur le dépôt de la Jallère. Hors de la période d'été, les coûts d'un stationnement de bus en exploitation sur le site de la Jallère seraient en effet beaucoup trop importants.
Mais, en nous obligeant à retarder la sécurisation du site, ce scénario augmente très sensiblement le risque d'un incident que devrait assumer la collectivité. Au regard des alertes relatées ci-dessus de notre contrôle technique, cette hypothèse ne semble pas raisonnable.

Une fois cette démolition réalisée, les bus reviendraient sur le site de Lescure qui serait exploité à l'air libre au moins jusqu'à fin 2020. A ce jour, nous n'avons aucune assurance sur la possibilité réglementaire de ce stationnement à l'air libre et sur l'obtention de l'autorisation nécessaire auprès des services de l'Etat, nos études ayant démontré que les impacts acoustiques pour les riverains étaient non négligeables et qu'en tout état de cause, ils n'étaient pas conformes dans la perspective d'une situation définitive.

Enfin, précisons également qu'en fonction de la localisation géographique de ce 3ème dépôt et une fois celui-ci réalisé, il n'est pas garanti que, pendant les travaux de reconstruction de la halle, le déplacement des bus de Lescure sur celui- ci n'engendre pas des surcoûts d'exploitation plus élevés que ceux évalués dans le scenario Bastide Niel. En effet, le choix de l'implantation du 3ème dépôt devra se faire si possible en pertinence avec les projets du SDODM et en particulier avec le BHNS Bordeaux-St Aubin.

Dans tous les cas, le coût du projet global (déménagement partiel des bus et rénovation globale du site de Lescure) sont à mettre en perspective du très mauvais état du site de Lescure et des risques que présente ce site pour les biens et les personnels, de l'importance du patrimoine bus de la Métropole et enfin, du rôle majeur des dépôts dans la continuité du service public.

Aussi, n'étant pas en mesure d'aménager un site en vue d'un 3ème dépôt dans un délai compatible avec la mise en sécurité du dépôt de Lescure et devant les risques que présente la halle, il vous est donc proposé la validation du jalon suivant concernant la création d'un dépôt provisoire de bus, quai de Queyries à Bordeaux.

PROJET	JALON	ESTIMATION	IMPUTATION BUDGETAIRE
Création d'un dépôt provisoire de bus, quai de Queyries, Bordeaux	**Décision de faire**	5 000 000 € HT	Opération 31P003O004 23 2313 20 2031 21 2115 Et opération 31P003O009 23 2313

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2001/0947 relative à la restructuration du dépôt de Lescure,

VU la fiche jointe à la présente délibération,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet présenté revêt globalement une importance majeure pour la sécurité des biens et personnes et pour la continuité du service public des transports,

CONSIDERANT QUE ce projet est plus précisément nécessaire en vue du relogement d'une partie de la flotte de bus présente sur le site de Lescure, relogement qui permettra à court terme, une mise en sécurité du service et à moyen terme, d'enclencher les nécessaires travaux de rénovation globale du site,

CONSIDERANT QUE ce projet fait l'objet d'un avancement programmé des études,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le descriptif du projet ainsi que son évaluation financière tels que décrits dans la fiche annexée à la présente délibération,

Article 2 : de valider le lancement des travaux,

Article 3 : d'autoriser le Président à signer tous les documents et actes nécessaires,

Article 4 : les dépenses d'investissement prises en charge par Bordeaux Métropole afférentes seront imputées sur le budget annexe transport exercice 2016 et suivants :

- Chapitre 23 – article 2313,
- Chapitre 20 – article 2031,
- Chapitre 21 – article 2115.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 avril 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **10 MAI 2016** **PUBLIÉ LE :** **10 MAI 2016**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Christophe DUPRAT

BUDGET ANNEXE TRANSPORT

COMMUNE DE BORDEAUX

Programme budgétaire : TBA 03
Fiche Action :
Code Opale :

CREATION D'UN DEPOT BUS PROVISOIRE
QUAI DE QUEYRIES A BORDEAUX

SITUATION :

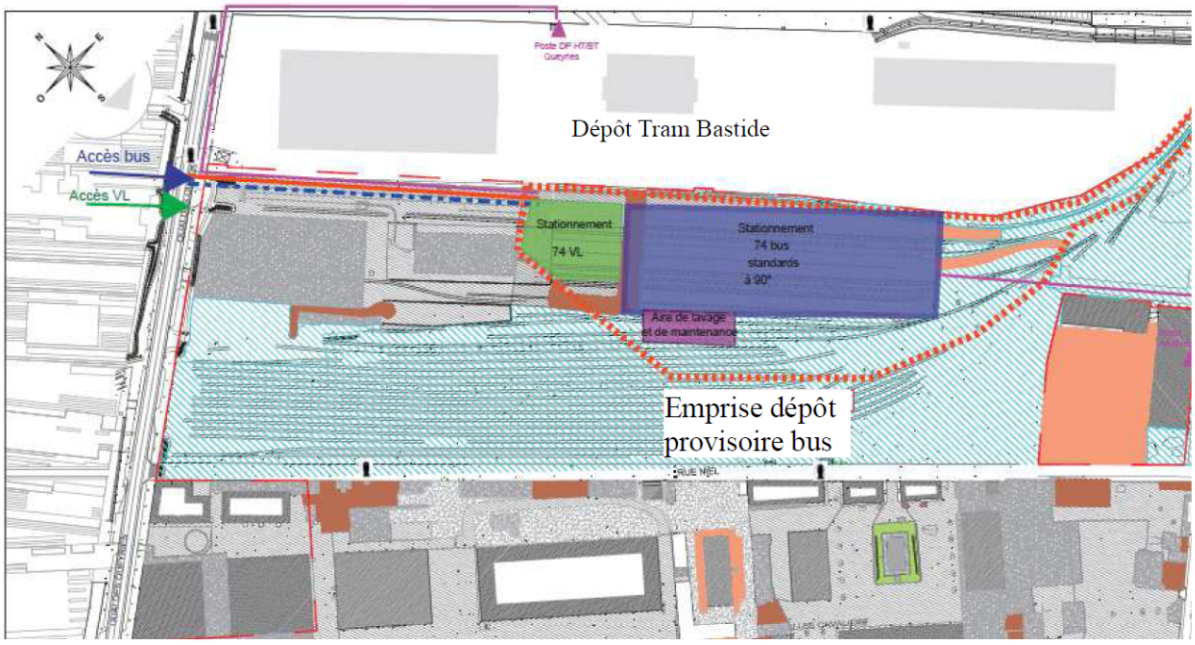

DESCRIPTIF DU PROJET Création sur un terrain géré par Bordeaux Métropole Aménagement d'un dépôt bus provisoire pour une durée de 5 ans. Le programme est le suivant : Stationnement de l'ordre de 74 bus standards au gaz, stationnement de 74 véhicules légers et équipements divers (système de distribution et de rechargement gaz y compris un compresseur gaz, station de lavage, modules vestiaires/sanitaires pour les agents, un abri couvert permettant de loger un bus standard, un local fermé pour rangement du petit stock). Le site sera déclaré au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.	
COUT DE L'OPERATION	5 000 000 € HT opération Dont 4 018 000 € HT de travaux (valeur février 2016)
PLANNING PREVISIONNEL	Ce site doit être prêt pour permettre l'évacuation de la halle de Lescure en octobre/novembre 2016. Il est envisagé de l'occuper pour la durée des travaux sur le site de Lescure jusqu'en 2021. Etudes entre février 2016 et mai 2016 Travaux entre mai 2016 et octobre 2016
PILOTAGE DE L'OPERATION	Direction générale Mobilité – DRTU